



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 27491

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le "couac" de la présidence française de l'Union européenne en matière de respect de la langue française. Il apparaît, en effet, que des journalistes et médias français ou francophones désireux d'obtenir des renseignements sur leur accréditation sur le site de la Présidence française ont eu la méchante surprise de recevoir leur réponse sur la démarche à suivre... en anglais par le "*helpdesk*", *sic!*. Au moment où la France assume la présidence de l'Union européenne, cet incident est une faute qui nuit à l'image de la France. S'exprimer en français est une obligation minimale à laquelle sont tenues les autorités de l'État, à tous niveaux, à l'égard de leurs interlocuteurs. La présidence française devrait concentrer les moyens financiers là où ils sont vraiment nécessaires et non dans des manifestations ou gadgets dispendieux à l'image de la valisette distribuée aux parlementaires, lourde comme le fardeau de l'Europe et contenant une cravate noire marquant les obsèques du traité de Lisbonne. Alors que la France aura à cœur d'honorer le 400e anniversaire de la fondation du Québec, infatigable et valeureux défenseur de la langue française, il lui demande des explications sur ce loupé grotesque et souhaite connaître les mesures qu'il prend pour assurer le respect de notre langue au cours de la présidence française de l'Union.

Texte de la réponse

En raison de la nécessité de répondre rapidement à des journalistes à quelques jours de l'ouverture officielle du site de la PFUE, et en raison du nombre et de la multiplicité des demandes, nos correspondants informaticiens (support technique), organisés en plusieurs plates-formes linguistiques, ont orienté par erreur vers leur plate-forme anglophone quelques questions posées en français. Cette erreur regrettable s'est produite parce que les agents en charge ont voulu limiter au maximum le temps d'attente des journalistes. Très vite, ces personnes ont reçu les excuses du support technique et une réponse en français. Cette situation ponctuelle a pris fin dès les premiers jours de juillet et désormais toutes les questions en français sont effectivement traitées en français ; l'équipe du site reste néanmoins en situation de répondre en d'autres langues. L'attention de l'honorable parlementaire est plus largement appelée sur la politique active de soutien à la langue française dans les institutions européennes conduite par les autorités françaises. Cette politique de promotion de la langue française passe par son apprentissage par les fonctionnaires ou commissaires non francophones, actuels ou futurs, des institutions européennes, ainsi que par celui des fonctionnaires des États membres appelés à négocier à Bruxelles. La France a ainsi consacré plus de 2,5 millions d'euros en 2007 à cet objectif : 0,35 million d'euros dans le cadre de son action bilatérale (formation des commissaires des pays adhérents et de leurs chefs de cabinet ; formations de hauts fonctionnaires tchèques et suédois, dont les pays assureront la présidence du Conseil de l'Union européenne après la France), auxquels doit être ajoutée notre contribution de plus de 2,2 millions d'euros au plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne, mis en place avec le Luxembourg, la Communauté française de Belgique et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). À l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la contribution française à ce plan est portée à 3 millions d'euros en 2008, et des formations pour diplomates représentant des pays de l'UE auprès de l'ONU et

de l'OSCE, à Vienne, New York et Genève ont été mises en place. La France soutient plus généralement des réformes structurelles de nature à garantir l'usage effectif de plusieurs langues au sein des institutions. Ainsi, la réforme du statut de la fonction publique communautaire a inscrit la prise en compte d'une troisième langue de l'Union en plus de la langue maternelle et d'une première langue étrangère comme condition de la promotion interne. La France, notamment durant sa présidence, est particulièrement attentive à l'utilisation du français comme langue officielle et langue de travail de l'Union et à ce que chaque institution y veille scrupuleusement et rigoureusement. C'est une des conditions du maintien de la diversité en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27491

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6041

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10906